



CHAMP LIBRE

# ZAC « FOUR A CHAUX » SORIGNY - LA SET

27/09/2021

---

## Réunion publique du 27.09.2021

---

### 1<sup>ère</sup> partie plénière

De nombreuses interrogations portent sur le devenir de la rue des Peupliers. Les riverains craignent des conflits d'usage entre les poids lourds et les autres usagers ; il alertent aussi sur le risque de prise de vitesse..

> Le maire et le groupement rappellent que l'objectif est d'interdire le passage des poids lourds sur cet axe.

Les habitants craignent également un manque de stationnements au global sur l'ensemble des lots, et donc un report non maîtrisé des voitures dans l'espace public.

> Le groupement précise que chaque maison devra comporter 2 places de stationnements. Il est également relevé que le projet prévoit de nombreuses places visiteurs dans la voie tertiaire (poches de stationnements et stationnement longitudinal).

> Les logements sociaux également seront dotés de places de stationnements dans une proportion qui reste à définir avec le bailleur.

Un habitant s'interroge sur le processus de rétrocession des espaces publics à la commune. L'exemple de Genevray est pris pour mettre en garde sur le parfait achèvement des aménagements avant qu'ils soient rétrocédés.

> La SET rappelle son engagement auprès des communes dans cette étape de rétrocession.

### 2<sup>nde</sup> partie d'ateliers

#### Atelier Four à Chaux

Plusieurs pistes de programme ont émergé pour le site du four à chaux :

- Les habitants souhaitent mettre en valeur l'histoire du lieu et que des visites soient organisées pour faire connaître le principe du Four à Chaux aux Sorignois.
- Adossé à cette partie muséale / de mise en valeur du patrimoine, il émerge une idée de tiers-lieu culturel / d'espaces de travail.
- Concernant les besoins liés à la petite enfance, les habitants présents disent ne pas pouvoir se prononcer et expriment le besoin de consulter une plus grande partie de la population pour connaître les besoins globaux de la commune sur ce sujet.
- Concernant la prairie, un jardin pédagogique à la manière des jardins de la Gloriette pourrait être apprécié par les habitants de Sorigny.
- La placette piétonne pourrait accueillir des événements extérieurs. Aujourd'hui, les événements organisés dans « la prairie », à proximité du stade de football pourraient trouver un vrai lieu sur cette placette pour la faire vivre.
- L'élue aux associations alerte sur le fait qu'il va falloir composer avec le projet de la halle pour ne pas lui faire concurrence.

### Atelier Rue des Peupliers

Les remarques ont essentiellement porté sur la pacification de la voirie et le schéma de circulation :

- Les participants ont exprimé leur souhait de ralentir la circulation au moyen de dispositifs tel que des plateaux surélevés.
- La condamnation de la rue des Lilas, ne fait pas l'unanimité, en particulier des riverains immédiats qui disent devoir de ce fait faire un détour par la rue de la Voie Dieu pour accéder au centre-bourg (n°11 à 17 rue des Peupliers). « On ne veut pas que cela change » est la phrase qui revient le plus souvent. Il a été rappelé que la condamnation de la rue des Lilas avait pour objectif d'éviter un trafic parasite dans le lotissement des Acacias pour accéder au centre-bourg. C'est une réponse à l'inquiétude déjà exprimée lors de la création de la ZAC d'un potentiel nouveau flux en provenance du quartier du Four à Chaux.
- Une inquiétude est également exprimée sur la taille réduite de la chaussée (5,5m), notamment au croisement des poids lourds et des Bus. Il a été indiqué que l'élargissement de la chaussée à 6m comme souhaité, contribuait au contraire à la prise de vitesse. Nous proposons des accotements enherbés permettant de se déporter facilement.
- Les participants apprécient l'élargissement des trottoirs et la mise à distance des piétons par des plantations.
- L'aménagement d'un passage piéton et cycle supplémentaire est souhaité dans l'axe de la marre conservée pour rejoindre le chemin de Crétinay.
- L'éclairage public a également été abordé. Les mâts seront positionnés sur la rue des Peupliers côté impairs, en prenant soin d'éviter de gêner les riverains. La voie douce côté pair ne sera pas éclairée, mais un fourreau permettra d'installer un éclairage piéton si nécessaire ultérieurement. Cela n'a pas appelé d'observations.